ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 43244

Texte de la question

M. Louis Guedon appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les credits consacres a la prevention de l'alcoolisme. En effet, si les sommes consacrees au sida et a la toxicomanie ont progresse en 1996, il n'en est pas de meme pour l'alcoolisme alors que cette maladie est toujours en augmentation en France. Il lui demande s'il a l'intention de prendre de nouvelles dispositions a cet egard.

Texte de la réponse

La loi de finances initiale pour 1997 traduit un maintien des moyens destines a la lutte contre l'alcoolisme. Les credits du chapitre 47-17 « Programmes et dispositifs de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme » atteignent 183,61 millions de francs. Cette dotation consacre un renforcement sensible des moyens employes aux actions de prevention et de proximite. Entre 1994 et 1997, les credits inscrits au chapitre 47-17 du budget du ministere du travail et des affaires sociales sont passes, en loi de finances initiale, de 167,24 millions de francs a 183,51 millions de francs, soit un accroissement de 9,73 %. Cette evolution a permis de renforcer les actions en faveur des interventions deconcentrees, qui ont progresse de 18 % depuis 1994. La regulation budgetaire ne concerne pas l'ensemble des credits ouverts au titre de la lutte contre l'alcoolisme, preservant l'intregralite des credits de personnel. Elle ne saurait donc conduire a remettre en cause la perennite des structures chargees de la lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : M. Guédon Louis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43244
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5009
Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1067